



Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 034-253403604-20231208-475-DE



## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n° 475/2023

**OBJET : Paysages en partage – Demande de subvention – Appel à projets Occitanie**

Membres : 24

Présents votant : 13

Pouvoirs : 6

L'an deux mille vingt-trois, le 8 Décembre

Le comité syndical Grand site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 1er Décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Jean-Louis GELY, Conseiller départemental du canton de MONTPELLIER 2
- Madame Corinne GOURNAY-GARCIA, Conseillère départementale du canton de MONTPELLIER 4
- Monsieur Alain BOZON, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Michel VELLAS, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Madame Sylvie TOLUAFE, Déléguée suppléante de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Bernard COSTE, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Patrick JAURES, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Marc CARAYON, Délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Sophie COSTEAU, Déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,

- Madame Joëlle GOUDAL, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Danièle JOSEPH, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
- Monsieur Bernard GOUJON, Délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Monsieur Jean Luc REQUI, Délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

- Monsieur Jean Luc FALIP, Conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HERAULT
- Monsieur Jean-François SOTO, Conseiller départemental du canton de GIGNAC
- Madame Gaëlle LEVEQUE, Conseillère départementale du canton de LODEVE
- Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC
- Monsieur Jacques RIGAUD, Conseiller départemental du canton de LODEVE
- Madame Julie GARCIN SAUDO, Conseillère départementale du canton de PEZENAS

Le Grand Site, dans le nouveau programme d'actions 2024 – 2032 souhaite renforcer et dynamiser les actions de sensibilisation et d'échanges avec les habitants et acteurs locaux.

La Région Occitanie a lancé un Appel à projet « Soutien au Développement de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable ». Cet Appel à projet s'inscrit dans la stratégie régionale pour l'essor de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable en Occitanie.

Reçue en Préfecture et rendue exécutoire le :

« La politique régionale EEDD est fondée sur des objectifs construits qui permettront de faire de la région Occitanie un espace propice à l'émergence et au renforcement d'actions éducatives dans tous les territoires (notamment dans les territoires sur lesquels les initiatives d'EEDD sont insuffisantes), au développement de pédagogies favorisant le lien avec la Nature et la biodiversité régionale, à une diversification et une augmentation des publics touchés, et à un accroissement de la participation et l'implication citoyenne. »

Elle se décline autour de cinq axes stratégiques et notamment celui de « Développer et amplifier l'EEDD sur tous les territoires et y renforcer la participation et l'implication de tous les publics » faisant écho à cet AAP :

Affichée le :

Soutenir les projets et dynamiques de territoires pour faire de chaque territoire un champ d'action possible ;

Rechercher et renforcer la participation du public pour le rendre davantage informé et acteur d'un projet territorial ;

Favoriser les actions d'EEDD auprès de tous les publics, tout au long de la vie.

Le Grand Site partage ces enjeux et propose dans son projet de territoire de candidater afin de créer un partenariat élargi avec la Région et de disposer de moyens supplémentaires pour mettre en œuvre l'Action « Paysages en partage : rassembler autour de l'esprit des lieux » du programme Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze 2024-2032. Un financement serait demandé pour 2 ans (2024 et 2025).

Le Grand Site propose le projet suivant pour 2024 et 2025 comme réponse à l'AAP :

Concevoir et Mettre en œuvre le programme d'actions "Paysages en partage" porté par le Grand Site de France en projet pour 2024 et 2025, à savoir :

Mise en œuvre des ateliers Paysages et Esprit des lieux 1 fois par mois dans les villages du Grand Site (habitants, élus, acteurs locaux, scolaires (lycéens), ...);

Tenue et animation du stand du Grand Site sur les manifestations des partenaires locaux (événements sportifs, culturels, festifs, patrimoine, biodiversité, ...) au minimum 4 fois par an à destination du grand public et des organisateurs ;

Organisation de la 1<sup>ère</sup> Fête du Grand Site au printemps 2025 comme temps fort du programme d'actions pour rassembler, fédérer et sensibiliser les habitants.

Le recrutement d'un agent en charge du suivi et de la mise en œuvre du programme d'actions 2 de l'Axe E du Grand Site « Paysages en partage : rassembler autour de l'esprit des lieux », du programme Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze 2024-2032, pour la période de Février 2024 à Décembre 2025.

Le plan de financement prévisionnel est estimé à 127499 € pour 2 ans dont 63 750 € d'auto-financement (salaire), répartis ainsi :

Chargé de mission (1ETP) : salaire brut chargé de février 2024 à décembre 2024 à 100% : 41 666 €;

Chargé de mission (1ETP) : salaire brut chargé de janvier 2025 à décembre 2025 à 100% : 50 000 €;

Les Charges indirectes de fonctionnement du SMGS valorisées à hauteur de 18 333 € pour 2 ans (20% du salaire brut chargé).

Le Grand Site sollicite dans le cadre de l'AAP un accompagnement financier de la Région à hauteur de 51 000 € (40% du total de l'opération, montant maximum sollicité) : Cette subvention permettrait de couvrir la part de salaire restant (27 916 €) ainsi que les prestations d'animations et la communication du programme d'actions 2024 et 2025 (17 500 €) et une partie des Charges indirectes de fonctionnement (5 584 €).

Cet AAP pourra être complété par une demande de financements à d'autres partenaires (DREAL, Pays) à hauteur de 10% soit 12 749 €.

Il n'y a pas d'impact sur les participations statutaires des membres dans la mesure où le Syndicat mixte valorise en auto-financement, le temps de travail d'agent et les frais de fonctionnement déjà financés par la structure.

Le comité syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents et représentés,

**APPROUVE** cette action

**VALIDE** le plan de financement présenté

**AUTORISE** la Présidente à solliciter les financeurs tels que la Région ou autres pour subventionner cette opération

En cas de suite favorable :

**AUTORISE** la Présidente à engager les dépenses et à signer tous les actes relatifs à la réalisation de cette opération,

**AUTORISE** la Présidente à modifier ce plan, quand celui-ci est inférieur au montant délibéré, sur simple décision,

**AUTORISE** la Présidente à recruter un chargé de mission dédié.

**Pour Extrait Conforme,  
A Clermont l'Hérault,  
Le 8 décembre 2023**

**La Présidente**

**Marie PASSIEUX**